

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE751

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 23, supprimer le mot :

« expresse »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel